

## CONSEIL SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

### 2023.034 – DEMARCHE COLLECTIVE DE DESIMPERMEABILISATION DE COURS D'ECOLES - ENGAGEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LE CPIE, LE PNRA, LE CAUE, LE PETR ET ADOPTION DE LA LETTRE DE MISSION ETABLIE ENTRE LE CPIE RHONE PAYS D'ARLES ET LE PETR

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	4	14	18

#### Présents

ACCM : Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Gérard QUAIX (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Monsieur Laurent GESLIN Monsieur (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Patrick MARCON (suppléant) ;

#### Absents excusés

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX (Démission), Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Procurations : Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL à Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Hervé MISTRAL à Monsieur Christophe LAUFFRAY, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS ;

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Rapporteur : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET

**Vu** la délibération 2021.011 portant transfert au PETR du Pays d'Arles de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-002 portant modification des statuts du PETR du Pays d'Arles par suite du transfert de la compétence Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial des EPCI au PETR ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical n° 2021.012 validant le lancement de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical n° 2023.019 du 20 juin 2023 portant adoption d'une convention de partenariat entre le CPIE, le PNRA, le CAU 13 et le PETR du Pays d'Arles et 7 communes dans la démarche collective de désimpermeabilisation ainsi que l'adoption de lancement d'un marché pour les études techniques pré-opérationnelles sur 7 cours d'écoles ;

## Contexte

Face aux enjeux d'adaptation au changement climatique de plus en plus criants, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles souhaite agir aux côtés des communes pour encourager et faciliter des projets de désimperméabilisation, en commençant par les cours d'écoles.

Quatre structures partenaires sont engagées par voie de convention de partenariat au titre de leur expertise et expérience spécifiques au cœur du projet, à savoir : le CPIE Rhône Pays d'Arles, le CAUE 13, Le PNR Alpilles et le PETR du Pays d'Arles. Les partenaires accompagneront les communes dans le choix d'un scénario d'aménagement ambitieux et la réalisation de leur projet.

Cette démarche vise à expérimenter et consolider un dispositif de concertation participative et pédagogique sur mesure avec quelques écoles pilotes pour faire émerger et promouvoir à l'ensemble des communes du Pays d'Arles, des projets exemplaires de désimperméabilisation de cours d'école intégrant les enjeux de l'eau mais aussi les enjeux de biodiversité et de bien-être.

Cette démarche a fait l'objet d'une délibération du Conseil syndical en date du 20 juin 2023 pour engager un projet organisé en 3 phases :

- Une concertation en amont des travaux, protégée par l'ensemble des parties prenantes pour identifier le scénario d'aménagement pour la future cour,
- Une phase d'études techniques (hydrologiques – topographique – état des réseaux) réalisée par un bureau d'études engagé par le PETR) qui est l'objet de la mise en concurrence.
- La réalisation des travaux, portés par les communes signataires de la convention de partenariat,
- Une sensibilisation-appropriation conduite par le CPIE avec les usagers de l'école de la nouvelle cour.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a confirmé son engagement à soutenir financièrement la démarche à hauteur de 80% des dépenses, la somme de 98.402,00 € sur un budget d'opération de 140.575,00 € est attribuée.

Le marché a été notifié par le Président au candidat le 18 septembre 2023 à la suite de la décision d'attribution prise par la Commission MAPA du 5 septembre 2023 à : BERIM SA (mandataire)

Agence Rhône Méditerranée : Allée Charles Chaplin – BP 50021 – 13691 Martigues Cedex - SIRET : 572 028 629 00036.

A ce stade d'avancement du projet, il est proposé au Conseil syndical de confirmer la mission du CPIE Rhône-Pays d'Arles mobilisé pour réaliser la sensibilisation des élèves et la mobilisation des parties prenantes pour les 7 communes et écoles concernées.

La lettre de mission ci-annexée précise les engagements des deux partenaires, détaille les objectifs à atteindre et fixe le calendrier de travail. Le CPIE percevra pour la mise en œuvre de sa mission une rémunération qui ne pourra excéder la somme de 38.750,00 € TTC correspondant à 85 jours de travail.

Il est précisé que cette mission bénéficie du financement alloué par l'Agence de l'eau.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **PRENDRE** acte de la mise en œuvre des objectifs portés à la convention de partenariat établie entre le CPIE Rhône Pays d'Arles, le PNR Alpilles, le CAUE 13 et le PETR ;
2. **APPROUVER** les termes de la lettre de mission établie entre le CPIE Rhône Pays d'Arles et le PETR et ci-annexée ;
3. **AUTORISER** le Président à signer ladite lettre de mission et tout acte à intervenir dans la mise en œuvre de la démarche ;
4. **PRECISER** que les crédits en recettes et dépenses seront portés au budget 2023 du PETR.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

